

Les livrets prestations de l'action sanitaire et sociale

MSA Midi-Pyrénées Nord



**Nouveaux installés
en agriculture**

Suivez-nous sur mpn.msa.fr





Nouveaux installés en agriculture

Vous avez moins de 40 ans et êtes nouvellement affilié(e) à la MSA Midi-Pyrénées Nord (à compter du 1er janvier 2023) en qualité de non-salarié(e) agricole à titre principal.

Pour favoriser une meilleure conciliation des temps de vie, la MSA MPN a mis en œuvre deux prestations auxquelles vous pourriez prétendre.



AIDE À LA PREMIÈRE ADHÉSION ET À L'ASSURANCE AU SERVICE DE REMPLACEMENT

Cette prestation vise à favoriser une meilleure conciliation des temps de vie des nouveaux installés.

D'un montant maximum de 100 € et servie une seule fois, elle soutient la première adhésion au service de remplacement et/ou la première souscription d'une assurance couvrant le remplacement.



AIDE AU TEMPS LIBRE ET AUX LOISIRS

Cette prestation vise à favoriser une meilleure conciliation des temps de vie des nouveaux installés, en les incitant à prendre des vacances, s'accorder du temps libre et s'octroyer des loisirs.

D'un montant maximum de 100 € et pouvant être servie jusqu'à deux fois au cours des 5 premières années d'affiliation, elle soutient la pratique d'une activité de loisirs individuelle et/ou familiale (séjour, activités culturelles, sportives...).

Renseignements et contacts

Retrouvez le détail de nos prestations
sur mpn.msa.fr



MSA Midi-Pyrénées Nord

- 05 63 48 40 00
- mpn.msa.fr
- "Mon espace privé"

Action sanitaire et sociale

- 05 63 21 61 39
- assafi1.blf@mpn.msa.fr

Suivez-nous sur mpn.msa.fr

